



Section Enfant perdu	Page 1 de 4
	Date 30 novembre 2009

Énoncé	Dans le cas où un enfant transporté en autobus est porté disparu, toutes les parties intéressées doivent agir immédiatement afin de retrouver l'enfant le plus rapidement possible.
Dossiers	<p>L'école doit s'assurer que les numéros de téléphone d'urgence entrés dans la base de données des élèves sont exacts et à jour.</p> <p>WESTS s'assurera que les dossiers des élèves sont téléchargés avec précision dans le logiciel GeoQuery, à partir de la base de données de l'école, afin de pouvoir accéder immédiatement aux numéros de téléphone d'urgence lorsqu'un enfant est perdu.</p> <p>Le transporteur scolaire doit s'assurer d'avoir accès aux dossiers à jour dans le logiciel Geoquery pour obtenir la liste la plus récente des numéros de téléphone d'urgence.</p>
Procédures	<p>Étapes à suivre lorsqu'un enfant est déclaré manquant :</p> <p>Administration scolaire</p> <ol style="list-style-type: none">1. Demander au personnel de l'école d'inspecter les locaux de l'école, incluant les toilettes et la cour d'école, pour vérifier si l'enfant se trouve sur les lieux;2. Communiquer avec la personne responsable au moment où les élèves sont montés à bord de l'autobus pour vérifier si l'enfant manquant est bel et bien monté à bord de l'autobus;3. Demander à l'enseignant ou l'enseignante de l'élève, ou à la personne responsable au moment où les élèves sont montés à bord de l'autobus, de fournir une description précise des vêtements que portait l'enfant ce jour-là, et communiquer ces renseignements au transporteur scolaire et à WESTS;



Section Enfant perdu	Page 2 de 4
	Date 30 novembre 2009

4. S'assurer que le transporteur scolaire et WESTS ont les bons numéros de téléphone d'urgence;
5. Dans le cas où l'enfant aurait pu être déposé par erreur à un autre arrêt d'autobus, fournir au transporteur scolaire le nom des amis de l'enfant qui demeurent dans le secteur;
6. Rester à l'école et demeurer constamment en contact avec le transporteur scolaire et WESTS jusqu'à ce que l'enfant ait été retrouvé;
7. Si l'enfant est retrouvé, communiquer immédiatement avec WESTS et le transporteur scolaire afin que les recherches puissent cesser.

Transporteur scolaire

1. Dès qu'un enfant est déclaré manquant, communiquer avec les conducteurs et conductrices des autres autobus scolaires desservant la même école pour vérifier si l'enfant est monté à bord du mauvais autobus;
2. Communiquer immédiatement avec l'école pour demander que le personnel vérifie si l'enfant est toujours à l'école;
3. Communiquer avec WESTS pour informer la direction générale qu'un enfant a été porté disparu;
4. Communiquer avec la famille pour vérifier si l'enfant est à la maison ou si d'autres dispositions dont l'école n'avait pas connaissance ont été prises pour qu'une personne vienne le chercher;
5. Si l'enfant est trouvé à l'école, aviser les parents que leur enfant est à l'école et qu'ils doivent prendre les dispositions requises pour venir le chercher;

Si l'enfant demeure introuvable après avoir



Section Enfant perdu	Page 3 de 4
	Date 30 novembre 2009

	<p>appelé l'école et les parents ou le tuteur et la tutrice, aviser immédiatement les services policiers (911) et suivre leurs directives.</p> <ol style="list-style-type: none">6. Ordonner au conducteur ou à la conductrice d'autobus de demeurer à l'endroit où il ou elle se trouve et dépêcher un autre autobus qui terminera le parcours, et aviser les parents ou les tuteurs et tutrices des autres élèves que leurs enfants seront en retard;7. Demander à tous les conducteurs et conductrices d'autobus de garder les ondes radio disponibles et de les utiliser uniquement en cas d'urgence;8. Parler calmement au conducteur ou à la conductrice d'autobus et expliquer les procédures à suivre. Il ne faut pas oublier que les enfants à bord de l'autobus peuvent entendre la conversation;9. Demander à tous les conducteurs et conductrices d'autobus du secteur de demeurer disponibles après avoir terminé leur parcours, s'il le faut;10. Dans le cas où l'enfant aurait pu être déposé par erreur à un autre arrêt, vérifier auprès de l'école si l'enfant a un ami qui demeure dans ce secteur et communiquer avec la famille de l'ami, s'il y a lieu;11. Envoyer une personne, préférablement en autobus afin qu'elle soit facile à reconnaître, refaire le trajet en sens inverse à partir de l'endroit où l'enfant a été porté manquant, en examinant les environs à chaque arrêt d'autobus;12. Garder le contact avec la direction d'école, WESTS et les policiers pendant les recherches;13. Aviser immédiatement la direction d'école, WESTS et les policiers si l'enfant est retrouvé;
--	--



Section Enfant perdu	Page 4 de 4
	Date 30 novembre 2009

	<p>14. Dans les 24 heures suivant l'incident, soumettre à WESTS un rapport écrit expliquant les faits et les raisons de l'incident.</p> <p>Conducteur ou conductrice d'autobus</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dès qu'un enfant est manquant, aviser immédiatement le répartiteur ou la répartitrice par radio. Donner le lieu exact où l'autobus se trouve;2. Déplacer le véhicule dans un endroit sécuritaire et attendre les directives du répartiteur ou de la répartitrice. Arrêter complètement le véhicule et garder l'émetteur radio allumé;3. Demander aux élèves de rester assis à leur place et inspecter l'autobus en regardant sous les sièges pour vérifier si l'enfant n'est pas à bord de l'autobus;4. Demander aux élèves à bord de l'autobus les renseignements suivants au sujet de l'enfant manquant :<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que quelqu'un a vu l'enfant à bord de l'autobus?• Est-il descendu avant son arrêt?• Que portait-il?5. Si l'enfant est retrouvé à l'école, le conducteur ou la conductrice d'autobus en informe le parent, le tuteur ou la tutrice qui attend à l'arrêt d'autobus et lui demande de communiquer avec la direction d'école;6. Demeurer calme lorsqu'il ou elle parle aux enfants à bord de l'autobus et, s'il y a lieu, lorsqu'il ou elle parle au parent, au tuteur ou à la tutrice.7. Refuser de laisser monter à bord du véhicule tout adulte, y compris les parents et les tuteurs ou tutrices. Ne pas laisser les autres élèves
--	---



Section Enfant perdu	Page 5 de 4
	Date 30 novembre 2009

	<p>descendre de l'autobus, sauf pour des raisons de sécurité ou d'urgence.</p> <p>WESTS</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rester en contact avec l'école, le transporteur scolaire et les parents ou le tuteur et la tutrice jusqu'à ce que l'enfant soit retrouvé.2. Fournir tout renseignement requis pour aider à localiser l'enfant manquant.3. Faire le suivi auprès du transporteur scolaire lorsque l'enfant a été retrouvé et que le rapport a été déposé.
--	--